Commune de
CLAIRVAUX
D'AVEYRON

Compte rendu du Conseil municipal du 20 octobre 2016

Concernant la vente de la maison de la Bruyère, il est proposé de revoir le prix à la baisse. Suite au débat, il est proposé un nouveau prix de vente : 130 000 €. A noter la demande du propriétaire de la de la parcelle 1023 qui jouxte la maison de la Bruyère. Le propriétaire souhaiterait créer une servitude visant une canalisation enterrée d'écoulement des eaux pluviales qui traverse la parcelle de la maison de la Bruyère. En cas de problème, cette servitude lui permettrait de pouvoir intervenir sur l'ensemble de la longueur de la canalisation. Le Conseil donne son accord sous réserve que l'ensemble des frais notariés soient pris en charge par le propriétaire. Le Conseil a fait une proposition d'achat d'un terrain situé sur un emplacement réservé, jouxtant la place de la Paix à Bruéjouls. Ce terrain de 2276 m² est propriété de l'ordre de Malte. Le Conseil fait une proposition d'achat à hauteur de 7 € le m². Sur ce terrain, il est également envisagé de créer une nouvelle parcelle du cadastre pour sécuriser l'accès à la maison d'habitation située à proximité de la route. Cette nouvelle parcelle permettrait d'aménager une sortie place de la Paix et non directement sur la route. Enfin, à noter que dans le cadre de la démarche Zéro phyto à mettre en œuvre à partir du 1er janvier 2017, le bureau d'études « Rural Concept » va réaliser un diagnostic afin d'identifier le matériel à privilégier au regard de nos besoins.